

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de M. CASSART-SIMON, Conseillère communale, relative à l'entretien du cimetière

M. CASSART-SIMON donne lecture du texte suivant :

M. CASSART-SIMON geeft lezing van de volgende tekst:

J'ai pu constater un état interpellant de manque d'entretien du cimetière.

Les conditions climatiques sont assez difficiles il n'empêche qu'il y a des manquements importants dans l'entretien des pelouses et des parterres. En effet, de grandes herbes envahissent les parterres et les haies ne sont pas taillées. Mais, plus grave, des ronces et des arbustes envahissent différents endroits.

Auparavant, je pense avoir été la première à organiser une gestion du cimetière plus respectueuse de la nature mais, ici, force est de constater que la nature est vraiment la plus forte.

Les parcelles reprenant les monuments de l'ancien cimetière de la place du Repos sont quasiment en meilleur état que les autres parcelles.

La parcelle des mandataires est dans un état désastreux.

Quelles sont les solutions apportées par l'Administration, et tout particulièrement par les services concernés pour gérer cette situation préoccupante ?

Quels sont les plannings pour retrouver un accueil digne et respectueux dans ce lieu de mémoire et de recueillement ?

D'autre part, j'ai été étonnée de voir, ce vendredi 14 juin, le Cimetière ouvert au public mais sans aucune permanence à l'accueil, même si au moins un service d'inhumation a eu lieu.

Madame l'échevine MIROIR donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MIROIR geeft lezing van het volgende antwoord:

L'entretien des espaces verts du cimetière incombe à une équipe du service « Espaces verts » composée de cinq agents. Ce personnel a pour mission, outre le cimetière, plusieurs secteurs aux abords du site.

En moyenne, l'équipe est présente sur le site du cimetière deux à trois jours par semaine.

La présence de grandes herbes aux abords des pelouses et des parterres s'explique par la réduction de la fréquence de coupe des espaces enherbés dans le cadre du plan de gestion écologique.

Les services signalent que les ligustrums ayant été en fleurs, leur taille a été postposée. La taille des haies a débuté cette semaine.

Le manque d'entretien de la pelouse des mandataires trouve son origine dans les pluies torrentielles qui se sont abattues sur le pays ces dernières semaines. Au point qu'étant tellement gorgées d'eau, ces espaces étaient inaccessibles au matériel roulant sans détruire les chemins enherbés. Avec le retour d'un temps plus clément, l'entretien de ladite pelouse a été réalisé la semaine dernière.

Suite à des pannes de la machine à vapeur et à eau chaude durant de longs moments, cette dernière n'a pu être remise à la disposition du service que la semaine dernière. Depuis, elle effectue des passages réguliers.

Une gestion écologique d'un site de plus de dix-huit hectares implique un travail à forte intensité de main-d'œuvre et nécessite l'emploi de matériel adéquat.

Afin de pallier au manque de personnel disponible et d'optimiser la gestion du site, les services « Cimetière » et « Espaces verts » sont en phase de finaliser une procédure de collaboration que j'appelle de mes vœux. Aussi, une analyse du matériel disponible est actuellement en cours.

En sa séance du 2 avril 2024, le Collège des Bourgmestre et Échevins a approuvé la fermeture du service et a autorisé qu'aucune inhumation n'ait lieu le 14 juin 2024, afin de permettre aux agents mortuaires de participer à la fête du personnel. Il a néanmoins été décidé par la hiérarchie d'autoriser exceptionnellement une dispersion des cendres, en présence de l'adjoint-conservateur du cimetière.

Les pompes funèbres mandatées par la famille du défunt n'ayant pas tenu compte de la fermeture du service avait fixé le jour et l'heure de la dispersion des cendres avec la famille en provenance de l'étranger. Je n'ai pas eu écho d'incident particulier ce jour-là.